

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	SCIENCES	
MENTION	Sciences de la Terre et des planètes, environnement	
CODE DIPLÔME	SMTEP18	
Session M1	Session unique	Faire autant d'onglet semestre que de Parcours Types
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention
COMPENSATION		
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>		
Obtention des UE		
Si moyenne de l'UE $\geq 10/20$		
Obtention du Semestre		
Si moyenne pondérée des UE du semestre $\geq 10/20$		
Obtention de l'Année		
Si moyenne pondérée des UE de l'année $\geq 10/20$		
Note éliminatoire		
0/20		
REDOUBLEMENT		
Si moyenne $\geq 8/20$		
ORIENTATION M1\RightarrowM2		
En fin de première année de master, le jury d'année se prononce sur l'admission à poursuivre de l'étudiant, au sein de la mention, en précisant le parcours. Décision : admis à poursuivre au sein de la mention A... dans le (s) parcours: 1 ou parcours 2 (si plusieurs options proposées).		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

